

Convention relative au Centre pilote *La main à la pâte* de Bergerac

Entre

La Fondation pour l'éducation à la science dans le sillage de *La main à la pâte*, sise au 43 Rue de Rennes, 75006 Paris, représentée par son président Didier Roux,

ci-après, la Fondation

et

Le ministère de l'Éducation Nationale, Académie de Bordeaux représenté par Nathalie MALABRE en qualité de Directrice des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Dordogne, sise au 20, rue Alfred de Musset, 24000 Périgueux

et

La Municipalité de Bergerac, sise au 19, rue Neuve-d 'Argenson, 24100 Bergerac, représentée par son maire, Jonathan PRIOLEAUD,

et

L'Université de Bordeaux, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, ayant son siège au 35, Place Pey-Berland – 33000 Bordeaux et son adresse postale au 43 rue Pierre Noailles, 33405 Talence, Cedex , représentée par son président, Monsieur Dean LEWIS.

La Maison pour la Science en Aquitaine MPSA, dirigée par Monsieur Philippe CLUZEAU rattachée à L'Institut national Supérieur du Professorat et de l'éducation d'Aquitaine, ayant son siège au 160 avenue de Verdun - 33705 MERIGNAC CEDEX,

Agissant au nom et pour le compte de :

- La Maison pour la Science en Aquitaine MPSA, dirigée par Monsieur Philippe CLUZEAU

Ensemble, les parties,

Considérant :

- L'objet de la Fondation *La main à la pâte* qui est d'assurer la coopération scientifique et pédagogique entre différentes institutions, afin d'améliorer la qualité de l'enseignement des sciences et de la technologie à l'école primaire et au collège notamment en contribuant à la formation continue des professeurs ;

- La volonté des pouvoirs publics de développer la qualité de l'enseignement des sciences et techniques, particulièrement à l'école primaire, au collège et au lycée, par une action sur les programmes, la mise en place d'expérimentations, la production de ressources, la formation des enseignants : volonté se manifestant principalement dans la convention-cadre, signée le 19 février 2009, renouvelée le 25 janvier 2013, puis le 31 janvier 2017 entre l'Académie des sciences, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et la Fondation *La main à la pâte* et dans la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 23 juillet 2019 entre le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et la Fondation *La main à la pâte* ;

- Les objectifs des programmes 140 (Enseignement public du premier degré) et 141 (Enseignement scolaire public du second degré) tels que définis par la loi organique sur les lois de finances de 2001, rappelés dans l'avenant à la convention cadre quadriennale citée ci-dessus ;

- Le programme national « Partenaires Scientifiques pour la classe » - anciennement ASTEP (accompagnement en sciences et technologie à l'école primaire), mis en œuvre

actuellement par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports l'Académie des sciences qui vise à rapprocher l'école et le monde scientifique, suivant la circulaire du 8 juin 2010 ;

- La création du réseau national des Maisons pour la science au service des professeurs, portées par la Fondation *La main à la pâte*, dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir "Internats d'excellence et égalité des chances" par convention du 10 février 2012
- La convention fondatrice du 15 avril 2015 entre la Fondation La main à la pâte et l'Université de Bordeaux pour la mise en place de la Maison pour la science en Aquitaine
- La convention portant création du centre satellite à la Maison Pour La Science à l'École des sciences de Bergerac signée le 29 janvier 2016
- Le renouvellement de la convention cadre du 15 novembre 2021 entre la Fondation La main à la pâte et l'Université de Bordeaux pour le fonctionnement de la Maison pour la science en Aquitaine

Rappelant :

- Qu'en 2000, un réseau de centres pilotes *La main à la pâte* a été créé à l'initiative de l'Académie des Sciences dans le cadre des actions de soutien au Plan de rénovation de l'enseignement des sciences dans le primaire, lancé par le ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports, ces centres pilotes ayant pour fonction de développer des dispositifs originaux et innovants d'accompagnement de la rénovation de l'enseignement des sciences dans les écoles d'une zone géographique déterminée (ville, circonscription, département) et de produire en commun des ressources pour la mise en œuvre des programmes de l'école primaire.
- Que l'Inspection académique de Dordogne, sollicitée, décida que l'École des Sciences de Bergerac serait centre pilote *La main à la pâte*. Une convention, aujourd'hui expirée, fut signée en 2000 entre l'Académie des Sciences et l'Inspection académique de Dordogne. Elle était assortie d'un cahier des charges fixant les engagements du centre et ceux de l'équipe nationale *La main à la pâte* chargée d'animer le réseau des centres pilotes. Des subventions furent allouées par l'Académie des Sciences pour aider le centre à développer son projet. Depuis, deux nouvelles conventions triennales (23 septembre 2003, 25 juin 2009) ont été signées entre l'Académie des sciences, l'Inspection académique de la Dordogne, la mairie de Bergerac, CANOPÉ Aquitaine, l'École interne de l'Université Montesquieu Bordeaux IV, fusionnée en 2014 dans l'université de Bordeaux.
- Qu'en 2011 et 2016 deux nouvelles conventions ont été signées entre La Fondation La main à la pâte et la DSDEN de Dordogne, l'université Montesquieu Bordeaux, la municipalité de Bergerac, le CRDP d'Aquitaine, la Direction territoriale de Canopé Aquitaine et l'Université de Bordeaux
- Qu'en 2012, *La main à la pâte* est devenue Fondation de coopération scientifique englobant les activités conduites pour l'enseignement des sciences par ses membres fondateurs : l'Académie des Sciences, l'École normale supérieure de Paris et l'École normale supérieure de Lyon.

L'École des sciences de Bergerac a, au cours de ces années, mis en place un dispositif innovant d'accompagnement des maîtres et des écoles de la ville, qui a donné des résultats probants en termes de nombre de classes pratiquant

l'enseignement des sciences selon les principes préconisés par *La main à la pâte* et les nouveaux programmes d'enseignement.

Aujourd'hui l'École des sciences de Bergerac, Centre Pilote de *La main à la pâte*, s'inscrit depuis 2013 en tant que centre satellite de la nouvelle Maison pour la science en Aquitaine.

L'École des sciences de Bergerac, Centre Pilote de *La main à la pâte*, trouve comme centre satellite de la Dordogne une extension de ses propres missions en facilitant au niveau départemental le développement professionnel des professeurs enseignant les sciences, la technologie et les mathématiques à l'école et au collège. Le soutien de la Maison pour la science en Aquitaine facilite par exemple la participation de scientifiques (chercheurs, enseignant-chercheurs) dans les formations dispensées à l'école des sciences.

Préambule

Ceci étant rappelé, les signataires de la présente convention, adhèrent aux objectifs de la Fondation pour l'éducation à la science dans le sillage de *La main à la pâte* qui sont :

- de contribuer à l'amélioration qualitative et quantitative de l'enseignement des sciences à l'école et au collège en menant des actions de développement professionnel pour les enseignants,
- de faire acquérir à tous les élèves des connaissances scientifiques solides leur permettant de comprendre les enjeux du XXI^e siècle par une pédagogie active s'appuyant sur leur curiosité, leur capacité de questionnement, de raisonnement, d'observation, tout en développant parallèlement des compétences sociales et langagières.
- de contribuer à atténuer les déterminismes sociaux en portant une attention particulière en direction des élèves en difficultés ou à besoins éducatifs particuliers,

Article 1- Objet de la convention

La présente convention a pour objet :

- d'acter la poursuite du développement du Centre pilote *La main à la pâte* de L'École des sciences de Bergerac
- de fixer au Centre pilote des objectifs opérationnels pour les trois années scolaires : 2023-2024 ; 2024-2025 et 2025-2026)
- de décrire les modalités de mise en œuvre des objectifs fixés au Centre ainsi que les engagements réciproques des différents signataires.

Article 2- Objectifs du centre pilote *La main à la pâte*

2.1 La mise en place de dispositifs d'accompagnement pédagogique et scientifique, en classe et de classe, pour au moins une séquence d'enseignement en donnant la priorité :

- aux classes recevant un **public d'élèves à besoins éducatifs particuliers**,
- aux écoles relevant de **l'Éducation prioritaire** (en zones urbaine et rurale) et des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Ces accompagnements pourront être réalisés :

- par le coordonnateur du centre pilote et ses partenaires (formateurs de l'Éducation nationale, personnels des organismes de recherches...)
- par des scientifiques en activité ou retraités et des étudiants scientifiques dans le cadre du programme national « Partenaires Scientifiques pour la classe ».

Prenant acte du dispositif déjà mis en place pour les écoles de la ville de Bergerac, les Parties fixent au centre pilote de l'École des sciences les objectifs suivants pour les années scolaires 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 :

- Développer l'appétence des élèves pour les activités scientifiques.
- Maintenir et renforcer l'accompagnement pour un enseignement des sciences fondé sur l'investigation sur la zone du Centre Pilote, notamment à Bergerac.
- Exploiter, en liaison avec le responsable du site, le parc public « naturel » de Pombonne, aménagé par la commune de Bergerac, en proposant aux classes des parcours pédagogiques afin d'étudier « l'unité et la diversité du vivant », « la biodiversité » (cf. Programmes d'enseignement 2015).
- Construire les outils d'entraînement et d'évaluation en sciences, liés aux modules d'apprentissages, et suivant le cadre de références du Livret Personnel de Compétences.
- Participer aux projets initiés par La Maison pour la science en Aquitaine, le Centre National ou les autres centres pilotes.
- Développer les pratiques d'écriture en sciences pour améliorer la maîtrise de la langue du cycle 1 au cycle 3.
- Former les enseignants à intégrer les TICE (Technologie de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement) dans leur enseignement, notamment l'usage des Tableaux Numériques Interactifs (TNI) en sciences.
- Mettre à disposition des ressources, poursuivre l'actualisation des ressources existantes (matériel et documents d'accompagnement, intégration de ressources numériques, mise en conformité avec les programmes scolaires et les compétences du Socle Commun de Connaissances et de Compétences). Ces ressources utilisées pour la formation des enseignants du département sont exploitables au niveau national et dans le cadre des échanges internationaux initiés par la Fondation *La main à la pâte*.

Conjointement avec le groupe de pilotage départemental de l'enseignement des sciences et de la technologie, l'École des sciences de Bergerac, Centre Pilote de La main à la Pâte, sera également amenée à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets départementaux.

Pour cela le centre pilote participe :

- A l'accompagnement des néo-titulaires lors des regroupements d'approfondissement théoriques (alternance théorie/pratique)
- Au développement du programme « partenaire scientifique pour la classe » en Dordogne, avec l'IUT de Génie Biologique (options agronomie, diététique, industries alimentaires et biologiques) de Périgueux, et avec les étudiants de Licence 3 en Sciences et Technologies de l'université de Bordeaux.
- A la formation et aux animations pédagogiques de circonscriptions
- A l'organisation de formations pour les professeurs des écoles de type « graine de sciences » pendant les vacances scolaires
- Au repérage et à la formation d'un volant de formateurs réunissant des coordonnateurs de réseaux, des conseillers pédagogiques, des PEMF et des PINSPE).
- A la formation initiale des enseignants en Master en partenariat avec l'INSPE.

2.2 Le développement d'actions et de ressources innovantes à destination des enseignants et formateurs visant à actualiser leurs connaissances scientifiques, à acquérir une pratique pérenne de l'enseignement scientifique fondé sur l'investigation

Pour cela, le Centre pilote La main à la pâte :

- élabore **des actions originales et innovantes** susceptibles d'être testées dans des classes dans la perspective d'une modélisation et mutualisation après évaluation de leur impact sur les pratiques en classe.
- met en œuvre **des actions de développement professionnel en sciences** et technologie selon les principes de *La main à la pâte*, en présentiel ou à distance, en

liaison avec les structures locales présentes dans l'académie (Direction académique, INSPÉ, Maison pour la science...).

- **crée des réseaux d'apprentissages** pour permettre aux enseignants de travailler ensemble et de mutualiser leurs expériences, de construire une expertise collective par rapport à l'enseignement des sciences, par exemple :
 - en mettant en place des groupes d'échanges au sein des écoles, des collèges et inter-établissements,
 - en organisant des rencontres entre professeurs, scientifiques et professionnels des métiers scientifiques.

L'École des Sciences de Bergerac, Centre Pilote *La main à la Pâte*, s'engage à coorganiser des actions de développement professionnel localisées à Bergerac, pour les enseignants du premier et du second degré de l'académie de Bordeaux. Elle propose des scénarios permettant de faire vivre une ressource pour renforcer un enseignement régulier des sciences (Site internet...) et des ressources intégrant dans leurs enseignements une dimension pluridisciplinaire, épistémologique, et aux élèves de développer leur esprit critique.

2.3 La mise à disposition de ressources aux enseignants et aux classes en assurant un soutien logistique et didactique par :

- La **création d'un centre de ressources** disposant de matériels et de documents (modules, documents scientifiques et pédagogiques) empruntables,
- Le développement d'un **site internet** ou de **supports de communication** présentant les actions et services offerts par le centre pilote *La main à la pâte*. <https://www.ecole-des-sciences-bergerac.com/>

2.4 L'évaluation des dispositifs et des actions mis en œuvre par le centre et de leur impact sur les enseignants et les élèves par :

- Un bilan annuel quantitatif sur la base d'indicateurs communs sera transmis à la Fondation et aux partenaires du Centre pilote,
- Un bilan quantitatif et qualitatif, en fin de convention, précisant l'impact des actions du Centre pilote, en référence aux objectifs de la présente convention.

2.5 La participation du centre pilote à des projets spécifiques, actions ou travaux initiés par la Fondation et /ou par les réseaux nationaux qu'elle soutient (réseaux des centres pilotes, des Maisons pour la science....)

- Participation, à la demande de la Fondation ou à la demande d'un Centre pilote *La main à la pâte* à la **mise en œuvre de projets**. Cette participation du Centre pilote peut concerner par exemple :
 - la conception d'un projet ou d'une ressource, en étant membre actif du groupe de travail chargé de son élaboration,
 - la mise en place dans des classes du Centre pilote *La main à la pâte* du projet ou de la ressource élaborés par la Fondation ou ses réseaux.
- Participation **aux travaux des réseaux**, par exemple :
 - en coordonnant Le programme national « Partenaires Scientifiques pour la classe » dans les écoles de son secteur,

- en établissant des liens inter degrés
 - en favorisant des collaborations entre des écoles et des collèges du secteur pratiquant un enseignement intégré de science et technologie (EIST)
- Participation, à la demande de la Fondation, à **des missions de développement professionnel ou d'évaluation** des pratiques de l'enseignement des sciences fondé sur l'investigation au niveau national voire international.

Article 3 : Moyens attendus

Pour remplir sa mission le Centre pilote *La main à la pâte* doit disposer :

- d'un **coordonnateur** dédié aux actions du Centre pilote,
- d'un poste d'**AED** (Assistant d'éducation) dédié à la gestion et au prêt de matériel, à la gestion du planning des classes venant à l'École des sciences, à la gestion du site internet et du matériel informatique, au tournage et au montage de vidéos de classe illustrant les ressources pédagogiques ou les propositions de visites de fermes pédagogiques
- de **locaux** (bureau, salle pour les ressources, salle d'expérimentation donnant la possibilité de recevoir des classes)
- d'une structure porteuse qui pourra encaisser les subventions éventuelles attribuées aux projets du centre pilote par des partenaires.

Article 4 : Coordination et pilotage du Centre pilote *La main à la pâte*

4.1 Missions du coordonnateur

Le coordonnateur (conseiller pédagogique désigné suivant les modalités fixées à l'article 5.2) **met en œuvre les objectifs** fixés à l'article 2 de la présente convention, avec le concours de ses partenaires.

Il coordonne :

- la mise en place de dispositifs de développement professionnel et d'accompagnement scientifique et pédagogique des enseignants et des classes,
- la mise en relation des acteurs de terrain et des différentes institutions partenaires ainsi que la gestion des intervenants (partenaires, accompagnateurs, étudiants) dans les classes,
- la prévision et la gestion des ressources mises à la disposition des enseignants et des classes,
- le suivi régulier et l'évaluation des actions menées par le centre,
- l'information et la valorisation des actions du centre auprès des enseignants et des partenaires (informations aux écoles, compte-rendu d'actions, bilan annuel...).

Il est en charge de la **gestion budgétaire** du Centre.

4.2 Le Comité de pilotage

Composé des représentants des partenaires du centre, ce comité **définit les orientations et les priorités du centre**, le nombre de classes à impliquer, le budget. Il contrôle la mise en œuvre des actions, leurs suivis et leurs évaluations.

Le coordonnateur réunit ce Comité au moins une fois dans l'année. Si nécessaire, il anime un groupe de travail opérationnel plus régulièrement.

Article 5- Les engagements des différents partenaires

Afin de réaliser les objectifs décrits article 2, les différents partenaires du Centre pilote La main à la pâte s'engagent au regard de leurs activités, compétences et moyens humains et financiers à **accompagner le Centre pilote dans l'atteinte de ceux-ci.**

Article 5.1 - Les engagements de la Fondation La main à la pâte

La Fondation en sa qualité de coordonnateur national des Centres pilotes :

- Organise annuellement des rencontres et une journée d'étude du réseau des centres pilotes afin de capitaliser et mutualiser les expériences et ressources, et décider d'actions communes,
- Valorise nationalement les actions locales,
- Accompagne les Centres pilotes dans certains projets spécifiques et/ou ceux menés à son initiative,
- Dédie une partie de ses ressources humaines à la coordination du réseau et l'accompagnement d'actions locales, notamment en termes d'appui à la formation,
- Assure une veille sur les appels à projet nationaux et internationaux et sollicite les acteurs publics pour tenter d'obtenir des financements pour les actions des Centres.
- Verse annuellement une subvention de 200 € pour les frais de fonctionnement des Centres pilotes.
- Organise des appels à projet qui pourront donner lieu au versement de subventions complémentaires.

Article 5.2 - Les engagements de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Dordogne

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Dordogne s'engage à veiller à la mise en œuvre des objectifs définis pour l'École des sciences de Bergerac, Centre Pilote de *La Main à la Pâte*, Satellite départemental de la Maison pour la Science en Aquitaine. Elle s'engage également à favoriser la participation du centre à des actions nationales et internationales d'information et de formation concernant l'enseignement des sciences sur proposition de l'Académie des sciences (La main à la pâte) à hauteur de 10 jours de formation par an au maximum.

Les services départementaux de l'Éducation Nationale de Dordogne s'engagent à inscrire au moins deux formations sciences, technologie et mathématiques proposées par le centre ou la Maison pour la science en Aquitaine au plan départemental de formation.

Sur la zone d'implantation du centre, sous l'autorité des Inspecteurs de circonscription une part des animations pédagogiques sera consacrée aux sciences et aux mathématiques.

Un poste de Conseiller Pédagogique à temps plein ainsi qu'un poste d'assistant d'éducation sont affectés à l'École des sciences de Bergerac, Centre Pilote *La main à la pâte*, satellite de la Maison pour la science en Aquitaine, dans la circonscription de Bergerac-Est.

Le poste de Conseiller Pédagogique est dédié à la coordination du centre qui s'effectue en articulation avec les objectifs du groupe départemental en sciences et ceux de la circonscription de Bergerac-Est.

Article 5.3 - Les engagements de l'Université de Bordeaux

5.3.1 Engagements au titre de la Maison pour la science en Aquitaine :

L'Université de Bordeaux s'engage à considérer L'École des sciences de Bergerac, Centre Pilote *La Main à la Pâte*, comme un centre satellite de la Maison pour la science en Aquitaine. A ce titre, la Maison pour la science en Aquitaine aidera le centre pilote à la mise en œuvre de ses projets, tel que suit :

- Elle contribuera à valoriser et à diffuser ses productions.
- Elle facilitera l'intervention de scientifiques au cours des actions de formation localisées à Bergerac.
- Elle soutiendra également le développement du programme « partenaire scientifique pour la classe » dans les écoles du secteur.

5.3.2 Participation aux frais de fonctionnement :

L'Université de Bordeaux, via la Maison pour la science en Aquitaine, s'engage à contribuer à la mise en place et au développement de l'École des Sciences de Bergerac, Centre Pilote *La Main à la Pâte*, Satellite de la Maison pour la Science en Aquitaine, pour le département de la Dordogne, en prenant en charge l'achat de matériel ou de services en fonction de ses capacités financières à hauteur maximum de deux mille euros par an (2000€/an). Elle s'engage aussi à proposer des formations de formateurs aux personnels de l'école des sciences.

Article 5.4 - Les engagements de la municipalité de Bergerac

La municipalité de Bergerac s'engage à soutenir le développement de l'École des Sciences en lui accordant une subvention révisable annuellement pour son fonctionnement. Elle met à disposition les locaux de l'École des Sciences de Bergerac et s'engage à en assurer l'entretien. Elle s'engage également à assurer l'équipement des écoles de la ville en matériel scientifique de base et à financer le transport de classes vers l'École des sciences ou vers le parc public de Pombonne afin de faire bénéficier les élèves et les enseignants de toutes les écoles publiques de la ville de Bergerac, de séances de sciences.

Dans ce cadre, sur le Parc de Pombonne, des modules et des animations dans les domaines de la biodiversité et de la gestion des milieux naturels sont proposés aux classes de Bergerac avec la collaboration de l'ingénieur de la ville, responsable du site et des espaces paysagers municipaux. Au cours des séances ainsi organisées, la ville pourra mettre à disposition des locaux, des matériels ou toutes autres fournitures qu'elle jugera utile.

A cet effet, la Ville de Bergerac précise qu'elle poursuit la mise en œuvre des installations nécessaires à l'accueil de classes et de groupes d'enseignants en formation sur le parc de Pombonne, en particulier d'un local abrité équipé de tables et de chaises, et poursuit le développement d'outils pédagogiques en partenariat avec l'École des Sciences (ruches, hôtels à insectes, sentier d'interprétation « nature », observatoires, mare, ...).

L'ingénieur responsable est associé aux formations proposées aux enseignants sur le parc de Pombonne en lien avec l'étude de la biodiversité. Des classes de écoles de Bergerac sont régulièrement engagées sur des inventaires de biodiversité proposés par Vigie Nature École et le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris (Sciences participatives).

L'une des vocations principales du parc est ainsi l'éducation à l'environnement et à la préservation de la biodiversité. À ce titre, le parc sert de support à la mise en place et à la labellisation d'Aires Terrestres Éducatives, avec des classes des écoles de Bergerac. Cinq classes sont engagées pour l'année scolaire 2023-24. L'accompagnement de ces Aires Terrestres Éducatives est assuré par un référent technique municipal (l'ingénieur de la ville, responsable du site ou un agent sous sa responsabilité), à raison de 10 demi-journées par classe et par an. Le dispositif a vocation à monter en puissance sur les années à venir en fonction des moyens disponibles.

Article 6 : Gestion des subventions

L'association « Les amis de l'école des sciences » assurera la gestion des subventions prévues à l'article 5.1. Les subventions seront versées sur son compte bancaire dont les références sont les suivantes :

Références bancaires à compléter.

Nom du titulaire du compte : Les Amis de l'École des Sciences

Banque ou centre : Caisse d'Épargne

Domiciliation : CE Aquitaine Poitou-Charentes

Code Banque / Établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB / RIP
13335	00301	08088699553	67

La subvention de 200 € de l'année 1 sera versée à la signature de la convention. Pour les années scolaires suivantes, la subvention sera versée en septembre sous réserve de l'envoi en fin d'année scolaire précédente du bilan prévu à l'article 2.4.

Article 7 : Communication

Les parties peuvent communiquer sur le projet du Centre pilote *La main à la pâte* de la manière qui leur semblera appropriée sous réserve d'en informer au préalable le coordonnateur.

Les parties s'engagent à faire mention de la participation des autres partenaires, notamment en utilisant les logos fournis pour les parties elles-mêmes, dans l'ensemble des documents et supports de communication.

Les parties s'engagent à ne pas porter atteinte à leur image et à leur réputation ainsi qu'à celle du Centre pilote *La main à la pâte*.

Article 8 : Durée de la convention

Cette convention prendra effet à sa date de signature et couvre les années scolaires précitées à l'article 1.

Toute modification fera l'objet d'un avenant.

Article 9 : Litiges

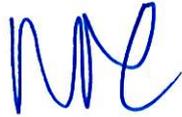
En cas de différend sur l'interprétation de la présente convention, les parties s'efforceront de trouver une solution à l'amiable.

Dans l'hypothèse où les parties ne parviendraient pas à résoudre leurs différends dans un délai de deux mois à compter de sa survenance, le litige sera soumis par la partie la plus diligente à la compétence des tribunaux de Bordeaux.

Paris, le

Le président de la Fondation la main à la pâte, membre de l'Académie des sciences, Didier ROUX

La Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Dordogne, Nathalie MALABRE



Le maire de Bergerac, Jonathan PRIOLEAUD

Le président de l'université de Bordeaux, Dean LEWIS

Visa du Directeur de la Maison pour la science en Aquitaine, Philippe CLUZEAU